

S.Mi.D.D.E.V**SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2022**

Le dix-huit mars deux mille vingt-deux à onze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.
Date de convocation des délégués : le onze mars deux mille vingt-deux.

Présents :**Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Monsieur Gilles LONGO, Président, Délégué titulaire
Monsieur Gérard BONNAL, Délégué titulaire
Monsieur Bernard SABY, Délégué titulaire
Monsieur Yoann GNERUCCI, 2^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire
Monsieur Kader MERIMECHE, Délégué titulaire
Monsieur Jean-François MOISSIN, 3^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire
Madame Jacqueline SANCHEZ, Déléguée titulaire
Communauté de Communes du Pays de Fayence :
Monsieur René BOUCHARD, 4^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Représentés:**Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Gilles LONGO, Président
Madame Sonia LAUVARD, Déléguée titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Jean-François MOISSIN, 3^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur Jean-Yves HUET, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur René BOUCHARD, 4^{ème} Vice-Président, Délégué titulaire

Absente excusée :**Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Madame Sylvie BLANC, 1^{ère} Vice-Présidente, Déléguée titulaire

Assistait également à la séance :

Madame Natacha FLEURY, Directrice du SMiDDEV
Monsieur Jérôme CARROUGET, Responsable administratif du SMiDDEV
Madame Magali MERLINO, Adjointe administrative principale de 1^{ère} classe du SMiDDEV

Monsieur Gilles LONGO, Président du SMIDDEV, ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée approuve le compte-rendu du Conseil Syndical du SMIDDEV du 18 février 2022.

Délibération n°2022/723 :
Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021.

Monsieur Le Président expose :

L'article L2311.5 du C.G.C.T, applicable aux syndicats mixtes, autorise le report de manière anticipée au budget de l'année N, des résultats de l'exercice N-1, avant le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Dès lors, il est proposé au Comité Syndical de mettre en œuvre ce dispositif, en accord avec le Comptable Public, lequel a validé les résultats de l'exercice 2021 ci-après exposés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	17 884 805,71 €
(-)Total des dépenses	12 891 780,04 €
(=) Résultat Exercice	4 993 025,67 €
(+)Résultat de clôture 2020	1 700 010,31 €
(=)Résultat 2021	6 693 035,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	15 782 866,21 €
(-)Total des dépenses	9 980 951,77 €
(=) Résultat Exercice	5 801 914,44 €
(+)Résultat de clôture 2020	3 684 667,44 €
(=)Résultat de clôture 2021	9 486 581,88 €
(-) RAR dépenses	26 940 837,36 €
(+) RAR recettes	12 900 000,00 €
TOTAL	- 4 554 255,48 €

°
° °

Le Comité Syndical :

Oui l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AGREE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021,

Délibération n°2022/724 :
Affectation des résultats de l'exercice 2021.

Monsieur Le Président expose :

Après avoir repris par anticipation le résultat de l'exercice 2021, le Comité Syndical est appelé à procéder à son affectation telle que détaillée ci-après :

AFFECTATION DES RESULTATS 2021	
<i>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021</i>	<i>4 993 025,67 €</i>
<i>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</i>	<i>1 700 010,31 €</i>
<i>RESULTAT DE CLOTURE</i>	<i>6 693 035,98 €</i>
<i>MONTANT AFFECTE AU 1068</i>	<i>4 554 255,48 €</i>
<i>002 EXCEDENT FONCT 2021</i>	<i>2 138 780,50 €</i>
<i>001 EXCEDENT INV 2021</i>	<i>9 486 581,88 €</i>

°
° °

Le Comité :

Oui l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AGREE l'affectation des résultats de l'exercice 2021,

Délibération n°2022/725 :
Budget primitif – Exercice 2022.

Objet : Budget primitif – Exercice 2022.

Le Comité Syndical,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022,

Après en avoir débattu article par article et opération par opération, et avoir entendu les interventions des membres du Comité Syndical, retranscrites succinctement :

- Concernant la fourniture de contenants de collectes sélectives :
Madame Natacha FLEURY attire l'attention sur une hausse budgétaire relative à l'acquisition de contenants de collectes sélectives afin de répondre aux besoins grandissants des communes.

- Concernant l'opération n°17 – rehausse site 3 et travaux :
Monsieur Yoann GNERUCCI demande si le présent budget inclut l'opération réutilisation des perméats sur la plateforme de compostage de la poudrière abordée au précédent Comité Syndical.
Madame Natacha FLEURY confirme et précise que les crédits relatifs à ces travaux sont intégrés dans l'opération 17.

- Concernant la construction de l'unité de valorisation multifilières :
Madame Natacha FLEURY indique que la durée de travaux de construction est estimée à 18 mois et qu'ils devraient se terminer au cours du premier semestre 2023.
Monsieur Gilles LONGO propose, aux élus présents, une visite du chantier au mois de mai.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARRETE LES DEPENSES ET RECETTES telles que résumées ci-après :

Section de fonctionnement :

Dépenses :23 040 000,00 €
Recettes :23 040 000,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :32 700 837,36 €
Recettes :32 700 837,36 €

Délibération n°2022/726 :
Mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Président expose :

Il est proposé, afin de tenir compte des besoins du service de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste de rédacteur territorial

Il est proposé de supprimer le poste non pourvu comme suit :

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

1 poste de rédacteur territorial	+1
1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	-1

°
° °

Le Comité Syndical :

Ouï l'exposé qui précède,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE la création d'un poste de rédacteur territorial.

SUPPRIME un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022,

Fréjus, le 18 mars 2022,


Le Président
Gilles LONGO

Établissement public de traitement
et de valorisation des déchets
Parc d'activités Le Capitou - Pôle BTP
32, allée Sébastien Vauban
CS 60064 - 83606 Fréjus Cedex